

Contrat d'engagement de livraison

une fois par mois

de caisses de fruits, vins et produits de l'exploitation
avec les adhérents de l'AMAP

de DRAGUIGNAN



récolte 2017

dates	25/09/17	23/10/17	20/11/17	18/12/17	15/01/18 si possible	
Caisse pommes 7,5 kg : 21,00€						
caisse poires* 6 kg: 17.00 €						
Lot fruits secs 3 sachets : 11,00€						
Cartons jus de pommes X 6 23.00 € *						
ROSE 2016 Cuvée Calanque : 7,00 € X6 : 38.00						
ROUGE 2016 Cuvée Palabre: 12,00€ * X6 : 66.00 €						
ROUGE 2016 cuvée Luna : 16.00€ X6 : 88.00 €						
total de la commande						

(* poires cat 2 : producteur scea tip top fruit sisteron France)

(* Les jus seront proposés à partir de un peu avant Noël)

(* La cuvée Palabre 2016 sera disponible début décembre)

Le présent contrat est passé entre le producteur **Bruno DEBON** « terres des nus » quartier le plan 83300 CHATEAUDOUBLE Tél **06 08 04 51 25** bruno.debon@neuf.fr et le consommateur :

M., Mme,
adresse
tel.....portable.....e-mail.....

Conditions de règlement Chèques à libeller à l'ordre de Bruno DEBON **total :€**

Producteurs et consommateurs ont adhéré aux statuts de la charte des AMAP, qu'ils s'engagent à respecter.

ENGAGEMENT des PARTIES

Date et Signature
Le producteur

Date et Signature
Le consommateur

Contrat d'engagement de livraison

une fois par mois

de caisses de pommes et produits de l'exploitation
avec les adhérents de l'AMAP

de DRAGUIGNAN



récolte 2017

dates	25/09/17	23/10/17	20/11/17	18/12/17	15/01/18 si possible	
Caisse pommes 7,5 kg : 21,00€						
caisse poires* 6 kg : 17.00 €						
Lot fruits secs 3 sachets : 11,00€						
Cartons jus de pommes X 6 23.00 € *						
ROSE 2016 Cuvée Calanque : 7,00 € X6 : 38.00						
ROUGE 2016 Cuvée Palabre: 12,00€ * X6 : 66.00 €						
ROUGE 2016 cuvée Luna : 16.00€ X6 : 88.00 €						
total de la commande						

(* poires cat 2 : producteur scea tip top fruit sisteron France)

(* Les jus seront proposés à partir de un peu avant Noël)

(* La cuvée Palabre 2016 sera disponible début décembre)

Le présent contrat est passé entre le producteur **Bruno DEBON** « terres des nus » quartier le plan 83300 CHATEAUDOUBLE Tél **06 08 04 51 25** bruno.debon@neuf.fr et le consommateur :

M., Mme,
adresse
tel.....portable.....e-mail.....

Conditions de règlement Chèques à libeller à l'ordre de Bruno DEBON **total :€**

Producteurs et consommateurs ont adhéré aux statuts de la charte des AMAP, qu'ils s'engagent à respecter.

ENGAGEMENT des PARTIES

Date et Signature
Le producteur

Date et Signature
Le consommateur